



ACCORD MOBILITÉ DURABLE EDF



Contexte

En juillet 2024, le Groupe EDF et les organisations syndicales, dont la CFDT, ont signé un accord relatif à la mobilité durable. Celui-ci s'applique depuis le 1er janvier 2025 à toutes les entités du Groupe, dont Framatome et ses filiales (à 100%) !

Un déploiement en local via les PDME

Le Plan De Mobilité Employeur permet de questionner et d'agir en local pour faire évoluer les manières de se déplacer et ainsi favoriser les modes de transport alternatifs.

Chacun de nos sites de +100 salariés doit se mobiliser sur le sujet, via les CSE.

Mise en place d'un Forfait Mobilité Durable*



COVOITURAGE via une plateforme référencée (démarche personnelle). Participation de 2€/trajet (aller et/ou retour, 4€ si A/R) pour le conducteur et pour le passager.

TRANSPORTS EN COMMUN

- **Abonnement** : entre 50 et 75% selon le seuil d'exonération de cotisations et contributions sociales : 75% en 2025.
- **Hors abonnement** : Participation de 50 à 75% sur l'achat de tickets à l'unité (bus, métro, tramway, train) : 75% pour 2025.



VELO : mécanique et à assistance électrique, personnel, en location ou en libre-service. Participation à hauteur de 70% des dépenses liées à l'achat d'équipements de sécurité (casque, sonnette, éclairage...) et frais d'entretien et réparation.

Le forfait s'applique pour l'usage d'un ou de plusieurs de ces modes de transport.

Le forfait mobilité durable est plafonné à 400 € par an et par salarié éligible (maxi 900€/an si cumule de ce forfait et de l'abonnement transport en commun).



Démarches pour encourager l'utilisation des véhicules 100% électrique :

- Prise en charge à 25% mini des frais d'installation d'un équipement de recharge intelligente d'un véhicule électrique
- Application du tarif privilégié « tarif 1 » pour la recharge de véhicule avec le pass Izivia : [Intranet : accès Pass IZIVIA](#)
- Un programme "Combattre le CO2" avec des offres d'achat ou de location de véhicules électriques : [Intranet - achat véhicule](#)



Et plus globalement, un accès à de nombreuses offres en gestion énergétique : [Intranet - Catalogue des offres](#)

La CFDT a milité pour que ces dispositions entrent en application, il faut désormais concrétiser la démarche. La Direction a lancé un appel d'offre pour déléguer cette gestion à un prestataire. Une note explicative nous parviendra prochainement, en attendant, conservez vos justificatifs.



* Pour être éligible à ce forfait, il ne faut pas percevoir une prime transport ou des IK ou disposer d'un véhicule pro.